



Procès verbal

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE Réunion du 03 décembre 2022 - Délocalisée à MUSSIDAN

PRÉSENTS : MM. Jonathan BLONDY (Président) - Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance) - Mme Nathalie LONGUEVILLE - MM. Aubin SOLER - Mathieu DE MATOS - Quentin DELANNES - Daniel BOCQUIER - Patrick BUFFIERE - Bruno RONGIERAS - Grégory MOREAU - Victor DELACOUR - Pascal GRAULIERE - Jean Marc LALET (partiellement)

EXCUSÉS : MM. Camille KHAL - Gilbert BOSSE - José DA SILVA - Quentin BERTHELET - Lucas CUADRA - Gilles THOMAS, Eric LACOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Infos diverses et fonctionnement
- Étude des dossiers
- Réponse aux questions des arbitres
- Bilan début de saison
- Pôle Promotionnel
- Bilan Formation
- Stage des observateurs
- Point CDPA
- Retour sur les idées des arbitres
- Parole aux intervenants
- Tour de table

La réunion débute à 9h45. Jonathan BLONDY ouvre la réunion en commençant par remercier le club de l'US MUSSIDAN SAINT MÉDARD pour l'accueil chaleureux proposé dans leurs locaux, et notamment à Patrice VERGNAUD et Jayson SALMON.

Infos diverses et fonctionnement

La CDA a ce matin une pensée appuyée pour Piéric MODOLO pour la période difficile à laquelle il est confronté et Olivier THOMAS pour le décès survenu dans leur foyer. Une pensée pour José DA SILVA dans les moments difficiles qu'il traverse avec sa compagne. Enfin, toutes les félicitations de la CDA sont adressées à Christophe VIGNERON et son épouse pour la naissance de leur fille.

Il est à noter la blessure récente de Pascal AICHOUBA, prompt rétablissement. Enfin, bon courage à Christophe LOZACH et Raphaël MAFFIOLETTI pour les opérations qu'ils vont être amenés à subir prochainement.

Jonathan BLONDY rappelle que la CDA se doit de travailler en équipe et dans la sérénité la plus totale, avec le plus grand respect des attributions de chacun.

Les bénévoles sont un peu las de recevoir des réflexions reçues de l'extérieur ou de l'intérieur. Il rappelle l'importance d'une bonne lecture des PV par les membres lors de l'envoi précédant la publication. Les remarques doivent se faire à ce moment-là. Enfin, il souhaite rappeler que les informations données en CDA doivent y rester, sans être déformées à l'extérieur.

Vis-à-vis du Pôle Promotionnel, bien qu'une liste de formateurs dédiés ait été décidée, tous les membres de la CDA peuvent amener leur aide avec grand plaisir.



Procès verbal

Rui Manuel MARTINS PAIS (CO COULOUNIEIX CHAMIERES) a demandé une saison gelée sur la base d'un certificat médical. Celle-ci est validée à l'unanimité. Il a émis le souhait de pouvoir aider la CDA en observant les D3NP. Proposition validée également à l'unanimité, remerciement à lui.

Damien BENTEJAC a obtenu l'autorisation de reprendre sa saison, la demande de possible saison gelée évoquée dans le PV du Pôle Formation du 11 novembre dernier n'a donc plus lieu d'être.

Des demandes d'année sabbatique sont parvenues à la CDA. Olivier CHARDELIN (FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE) et Paulo CAMACHO ALVES (FC SEGONZAC) en demandent une. Celles-ci sont validées à l'unanimité. Transmission de ce PV à la CRSA et à la CDSA.

Étude des dossiers

Licencié n°399050896 – Prémusés propos misogynes après rapports d'ASMUR et de l'arbitre central.

Après un rapide débat, il est voté à l'unanimité un rappel à l'ordre aux devoirs de sa fonction + 2 matchs avec sursis.

Licencié n°339251068 – Prémusé comportement déplacé après rapport du CO COULOUNIEIX CHAMIERES.

Après un rapide débat, le dossier est classé sans suite. Un courrier sera adressé au club du CO COULOUNIEIX CHAMIERES suite à la lecture des rapports. Une attention particulière sera apportée par le Pôle Désignations lors du match retour.

Licencié n°329203107 – Prémusé refus de prendre une Réserve Technique + propos déplacés par mail à la CDA. Après échange, il est constaté que la procédure de demande de Réserve Technique n'a pas été faite comme le précisent les Règlements Généraux. En revanche, l'arbitre est dans l'obligation de prendre une Réserve Technique, quoi qu'il arrive. Devant la contradiction des rapports, le dossier est classé sans suite. Relativement à la teneur des propos du mail adressé aux bénévoles du Pôle Arbitrage, les mots employés sont inadmissibles. Un rappel à l'ordre aux devoirs de sa fonction sera adressé à l'arbitre. Le respect des bénévoles du Pôle Arbitrage n'est pas négociable.

Licencié n°2227756054 – Demande de reprise d'activité à l'issue de la suspension.

Le licencié susvisé a demandé à reprendre l'arbitrage. Sa reprise est envisageable après audition lors de la prochaine réunion plénière de CDA le 21 janvier 2023. Une convocation sera adressée par le secrétariat du District via NotiFoot.

Réponse aux questions des arbitres

Licencié n°300319532 – Pourquoi les trios ne sont pas replacés à l'identique sur les matchs reportés ?

Réponse : Cela est impossible, des rencontres se jouent entre temps et les paramètres applicables ne sont, la plupart du temps, plus respectés. Pour rappel, les paramètres généraux de base sont les suivants : indisponibilités à prendre en compte, quatre semaines avant d'arbitrer le même club, kilomètres à limiter dans l'intérêt général des clubs etc.

Licencié n°300319532 – Peut-on envisager la fin des kilométrages limités pour les assistants ?

Réponse : Cette question sera transmise au Comité Directeur car cela ne fait pas partie des attributions de la CDA. Il sera demandé de monter à 60kms allers, compte tenu de la demande des arbitres concernés et aux vues de la complexité des désignations en D1 (situation géographique des clubs).

Licencié n°339257033 – Peut-on envisager, comme dans la Marne ou en Gironde de faire tourner les assistants bénévoles en D4 et en jeunes ?



Procès verbal

Réponse : L'idée est excellente. Un groupe de travail incluant le licencié n°339257033, quelques clubs de D4, Jonathan BLONDY, Benjamin HAUTIER sera créé. Ainsi, une proposition de Règlement Particulier sera adressée au Comité Directeur pour un vote en juin 2023 en Assemblée Générale, sur la possibilité d'un assistant par mi-temps.

Licencié n°399050571 – Alerte sur un problème de méconnaissance de certaines lois du jeu par une partie des observateurs ?

Réponse : Le stage des observateurs permettra d'uniformiser certaines pratiques et de procéder à quelques rappels techniques.

Licencié n°310245783 – En cas d'exclusion et de menaces discrètes inaudibles des acteurs, que faire ?

Réponse : Il est demandé en pareil cas de le signaler aux capitaines afin d'expliquer les faits et de le mentionner dans le rapport.

Licencié n°360524184 – Remet en cause certains propos tenus par un observateur et le manque d'échange dans le vestiaire.

Réponse : Un rappel sera fait lors du stage des observateurs sur le fait que les propos écrits dans le rapport doivent être mentionnés dans les vestiaires et cela sans négociation. Un rappel des bonnes pratiques est également prévu lors du stage.

Bilan début de saison

Les arbitres jouent très régulièrement le jeu des remplacements de dernière minute et sont totalement dans la compréhension. C'est très agréable pour le responsable des Désignations. En revanche, il y a un réel constat sur le fait que les indisponibilités sont souvent mal posées, causant chaque semaine des problèmes de modification de désignation. Benjamin HAUTIER revient sur l'étude statistique demandée par la CRA au sujet des indisponibilités. La Dordogne est à 26% de moyenne d'arbitres indisponibles chaque week-end, ce qui est un peu en dessous des chiffres régionaux (30%) mais constitue une gêne réelle au travail du Pôle Désignations.

En termes d'observations, voici l'état d'avancement au 02 décembre (7 journées sur 26 en D1/D2 et 7 journées sur 22 en D3) : 37 % en D1, 33 % en D2, 35 % en D3 Promotionnel, 17 % D3 Non Promotionnels et 30 % assistants spécifiques. Quelques soucis sont évoqués, liés à des arbitres blessés (notamment D1) et à la blessure d'un observateur.

Jonathan BLONDY fait un point sur les tests physiques. En D1, seul Christophe LOZACH doit encore valider son test (arrêt médical constaté par certificat médical). Jérémie CLOFF est dans le même cas de figure en D2. Ils seront contactés individuellement pour leur rappeler qu'ils ont jusqu'au 31 janvier pour le passer. Passé cette date, Christophe LOZACH serait rétrogradé dans la division directement inférieure en cas d'échec. Il a aussi la possibilité de faire geler sa saison avec production d'un document médical prouvant l'incapacité à officier.

Jonathan BLONDY revient sur les éventuelles promotions accélérées : deux arbitres ont eu des notes excellentes sur leur première observation en D2. Les deux doivent être observés une seconde fois en cette fin d'année 2022. Les deux dossiers seront étudiés en CDA plénière le 21 janvier 2023.

Pôle Promotionnel

Premier stage – 03 décembre 2022 à Mussidan

Second stage – 21 janvier 2023 à Marsac sur l'Isle

Troisième stage – 18 mars 2023 (lieu à définir)



Procès verbal

Il est rappelé que les membres du Pôle Arbitrage et les anciens membres du Pôle Promotionnel 2021/2022 peuvent être intervenants sur les stages. Lucas MARLIER et Kevin BERGER seront présents pour aider à l'encadrement sur le premier stage.

Quentin DELANNES présente le contenu de ce premier stage. Un test TAISA de niveau R3 sera proposé, avant un premier test théorique de niveau candidature régionale. Enfin, Benjamin HAUTIER proposera un atelier vidéo et partage d'idées autour de la gestion des surfaces de réparation. La journée se terminera avec l'observation de la rencontre R2 entre PRIGONRIEUX FC et le BERGERAC PÉRIGORD FC 2, arbitrée par un trio de Dordogne.

Le stage du 18 mars sera décisif puisqu'à cette occasion seront officiellement passés les tests écrits et physiques. Un minimum théorique de 12/20 sera demandé, ainsi qu'un TAISA validé. Enfin, une observation par un des formateurs du Pôle Promotionnel sera obligatoire. Les candidatures sont à adresser avant le 1^{er} avril à la CRA.

Bilan Formation

Quentin DELANNES fait un retour sur les premiers cours. 110 arbitres étaient présents sur le premier cours décentralisé, 105 sur le second, ce qui correspond environ à 80 % de présence.

Le cours de janvier se fera en visioconférence, avant un nouveau cours décentralisé en février.

Stage des observateurs

Le stage 2022/2023 des observateurs aura lieu le dimanche 29 janvier à Bergerac au Stade Campréal. Julian GRELOT (observateur FFF et CTRA en poste) sera l'intervenant principal.

Le programme de la journée sera organisé autour des attentes d'une observation, comment bien mener une observation, atelier vidéo sur la collaboration central-assistants. Enfin, l'après-midi se conclura par l'observation du match BERGERAC PÉRIGORD FC 2 / US LA CATTE avec débriefing.

La convocation partira avant le 10 décembre. Les réponses des observateurs seront attendues avant le 31 décembre.

Point CDPA

Actuellement, 163 fiches arbitres sont validées, 149 arbitres sont désignables. 3 fiches arbitres simplement sont en attente. Quinze candidats ont été formés à ce jour dont treize reçus à l'examen final. Deux passeront le rattrapage avec les stagiaires de la FIA de Terrasson (6 inscrits).

Quarante accompagnements ont été effectués à date, nombre « faible » par rapport à 2021/2022 en raison des licences stagiaires validées fin octobre et du fait que 90% des stagiaires de l'an passé ont été titularisés en juin dernier.

Benjamin HAUTIER met en avant l'excellent travail des accompagnateurs et l'excellent investissement des stagiaires notamment sur le groupe WhatsApp. Des prestations sont remarquées chez certains d'entre eux.

Les interventions clubs ont été nombreuses en ce début de saison. Jonathan BLONDY fait un point sur la dizaine déjà réalisées, et les quelques-unes à venir.

Retour sur les idées des arbitres

Cyrille DELAFORGE a fait remonter en cours décentralisé l'idée d'une « gazette arbitres » pour faire notamment un point sur les difficultés rencontrés à l'instant T par la CDA. Cela permettra aux arbitres de connaître les problématiques passées et à venir, de rappeler les futures dates à retenir.

Le Pôle Formation remercie vivement Cyrille DELAFORGE pour son aide sur le cours d'AGONAC du 02 décembre.



Procès verbal

Parole à l'UNAF

Un courrier a été adressé par l'UNAF24 aux 12 présidents de District de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine. Des courriers ont également été envoyés à Eric LACOUR, Président du District Dordogne Périgord. A ce jour, l'UNAF24 attendait la réponse du Président.

Il exprime également son mécontentement sur le traitement du dossier PÉRIGUEUX FOOT / ES BOULAZAC 2 et remet en cause entre autre la composition de la Commission Régionale d'Appel, qui ne comporte pas de membre de CRA, ce qui est pourtant statutaire.

Un repas des arbitres sera organisé fin janvier, un et loto fin février à ATUR.

Un pack sera proposé aux arbitres cette année avec une valise roulante, un sweat, un coupe-vent et un bonnet. Les recherches de financements sont en cours et une participation à déterminer sera demandée aux arbitres.

Patrick BUFFIERE prévient de son absence le 21 janvier prochain, étant à VICHY au Congrès National de l'UNAF. Cependant, il se fera représenter.

Tour de table

Jonathan BLONDY met en avant plusieurs projets à faire aboutir.

- Il faut prévoir une formation des arbitres de clubs (anciennement arbitre capacitaire). La formation ne se fera pas par secteur mais sur une seule date centralisée. Il est décidé que celle-ci se ferait le Vendredi 20 janvier 2023 à 20h00 de préférence au District. Jonathan BLONDY, Victor DELACOUR, Aubin SOLER, Mathieu DE MATOS et Nathalie LONGUEVILLE assureront cette manifestation. Nathalie LONGUEVILLE s'assurera de la disponibilité du site.

- Des réunions d'échange entre clubs et arbitres sont souhaitables pour poursuivre les échanges, une concernant les D1 et une concernant les D2 et D3. Ces réunions seront maintenues uniquement si 50 % des clubs répondent favorablement. Lundi 06 février pour les D1 et lundi 13 février pour les D2/D3 et D4. Les deux se dérouleront à Champcevinel.

- Enfin, il souhaiterait qu'un mémo pratique sur les démarches d'arbitrage soit rédigé pour les clubs. Il s'attellera à sa rédaction et le proposera aux membres de la CDA.

Bruno RONGIERAS fait un bilan sur les observations du Pôle Jeunes.

Yasin BUYUKBEKTAS a eu deux observations en U17. Clément CHAPLAIN en est également à deux observations. Tom Élie MATHIEU a bénéficié de trois observations. Lou Ann TEILLOUT a été observée à deux reprises. Théo LE DEVEHAT a été vu une fois et sera revu une seconde fois en U16 après son stage professionnel à l'étranger. Chloé PEGUET-CERRO n'a été vue qu'une seule fois pour le moment pour des raisons professionnelles. Ces jeunes ont un réel potentiel en vue d'une candidature régionale, avec un stade d'avancement plus ou moins grand. L'investissement dans le Pôle Promotionnel sera crucial.

Nathalie LONGUEVILLE revient sur les relations entre membres de CDA, qui doivent être franches et plus directes. Elle souhaiterait que les gens s'appellent et s'écrivent quand il y a une incompréhension, afin d'arrêter les non-dits et les interprétations erronées. L'intégration de Daniel BOCQUIER à la Commission de Discipline est une très bonne chose.

Victor DELACOUR fait un retour sur la formation Evalbox dispensée au Haillan. Ce fut une journée très intéressante, le logiciel a une énorme capacité, mais il est clairement sous-exploité. Il espère pouvoir apporter beaucoup sur le sujet.



Procès verbal

Jonathan BLONDY conclut en ne souhaitant pas revivre les situations récentes dans les semaines et mois à venir. L'investissement de chacun requiert à minima le respect des autres membres du Pôle.

Il rappelle que les arbitres du Pôle Promotionnel feront des matchs dans des divisions supérieures à leur niveau d'arbitrage habituel dans le cadre de leur cursus promotionnel.

Il revient sur la désignation d'un trio Dordogne en Charente ce samedi 03 décembre. Suite à oubli par le Pôle Désignations, Aubin SOLER, malade a préféré céder sa place. Les arbitres D1 étant tous pris, Bruno RONGIERAS, ayant obtenu la meilleure note sur le terrain l'an passé a donc été mis à contribution.

En vue d'organiser la saison 2023/2024, Jonathan souhaite terminer le projet du mandat, à savoir de moderniser l'arbitrage. Une réflexion est donc à l'étude pour des intégrations complémentaires sur des points bien précis, et sur certaines réaffectations de missions.

Il termine la réunion en ayant de vifs remerciements pour Aubin SOLER qui s'occupe de tous les repas de l'année lors des événements CDA, une tâche essentielle mais ô combien ingrate. Il salue également l'excellent état d'esprit de la réunion du jour, un vrai plaisir !

Prochaine réunion de CDA Plénière : 21 janvier 2023.

Le Président,
Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de Séance,
Benjamin HAUTIER.